

FICHE TECHNIQUE DE FORMATION	
<u>THEME</u> : 01 (Niveau 1)	
« ETUDE APPROFONDIE DES NOUVELLES REFORMES DU SYSTEME COMPTABLE OHADA (SYSCOHADA_REVISE) »	
DATE ET LIEU DE FORMATION :	
Session de formation sur le SYSCOHADA (mois de novembre 2017) : du mercredi 22 au vendredi 24 novembre 2017 au Bénin (Cotonou, Azalai Hôtel de la Plage)	
DUREE DE LA FORMATION : Trois (03) Jours	
A OFFRIR AUX PARTICIPANTS :	
Kit de formation	
Plaquette SYSCOHADA comportant :	
<ul style="list-style-type: none"> - la liste complète des comptes selon la Réforme ; - les états financiers selon les nouveaux formats ; - les tableaux de correspondance postes/comptes. 	
Pauses - café	
Déjeuners	
ANIMATEURS :	
Eustache Gustave GBEHINTO (Bénin)	Expert-comptable Diplômé Commissaire aux comptes Formateur
Dieudonné DJETABA DJILANTA (Togo)	Expert-comptable Diplômé Commissaire aux comptes Formateur
RENSEIGNEMENTS :	
SOCIETE GENERALE DE FORMATION (SGF) RCCM : 09 B 4484 IFU: 3 200 901 276 713 09 BP 290 ST MICHEL Tél. : + (229) 21 32 77 78 /21 04 61 16 / 97 22 19 85 Email : sgfconseils@yahoo.fr Site web : www.sgfconseils.org	

PROGRAMME
DETAILLE DE FORMATION

DONNEES PRATIQUES

Thème : «ETUDE APPROFONDIE DES NOUVELLES REFORMES DU SYSTEME COMPTABLE OHADA (SYSCOHADA)»

Durée : 03 jours

Date : du 22 au 24 novembre 2017

Lieu : Azalaï Hôtel de la Plage (Cotonou-Bénin)

Plage d'animation : 08h30 à 14h30

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de la formation est de faire approprier aux participants les modifications importantes apportées au droit comptable ainsi qu'au Système Comptable de l'OHADA notamment en ce qui concerne les comptes personnels des entités (personnes physiques et personnes morales).

NOTE INTRODUCTIVE

- Historique du Règlement relatif au Droit Comptable ainsi que du Système Comptable OHADA
- Présentation des objectifs de la Réforme du 26 janvier 2017 et relative au Droit Comptable et au SYSCOHADA, réforme applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les comptes personnels et du 1^{er} janvier 2019 pour les comptes consolidés et combinés.
- Architecture globale du dispositif comptable révisé.
- Présentation des modalités de révisions ultérieures de l'acte uniforme et du SYSCOHADA.

MODULE I_ ETUDE DETAILLEE DU NOUVEL ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT COMPTABLE ET A L'INFORMATION FINANCIERE

Section 1 : Des comptes personnels des entités (Physiques et Morales)

Section 2 : Des comptes consolidés et des comptes combinés

Section 3 : Dispositions Pénales

Section 4 : Dispositions transitoires et finales

Dans le cadre de ce module I, seront, entre autres, réalisés :

- l'étude des dix (10) nouvelles dispositions ajoutées_ nouveaux articles ajoutés ;
- l'étude des anciennes dispositions amendées ou améliorées;

- les précisions sur les entités soumises au « SYSCOHADA»;
- l'exposé des nouvelles définitions des trois différentes notions **d'amortissements, de dépréciations et des provisions**;
- l'analyse avec des cas pratiques des modes d'amortissement retenus dans le cadre de la réforme : **linéaire, dégressif à taux décroissant¹, unités d'œuvre**;
- l'obligation de déclaration de conformité des états financiers au SYSCOHADA par les dirigeants sociaux.

Cas pratiques corrigés à présenter.

MODULE II_ETUDE APPROFONDIE DE LA REFORME AFFECTANT LE SYSCOHADA

Section 1 : Analyse détaillée de la nouvelle constitution comptable de l'OHADA :
le cadre conceptuel du SYSCOHADA

Section 2 : Etude particulière des **dix (10)** principes comptables (les postulats et les conventions)

Section 3 : Présentation du nouveau plan de comptes

Section 4 : Etude particulière des nouveaux comptes créés par la réforme

Au titre de ce module II, seront, entre autres, précisés :

- la définition et les objectifs du cadre conceptuel;
- les utilisateurs des états financiers et la notion d'utilisateurs non privilégiés_ pertinence partagée de l'information comptable et financière ;
- les deux objectifs des états financiers ; **la régularité** étant érigée au rang des principes comptables ;
- la continuité de l'exploitation ; celle-ci étant devenue une hypothèse de base et non plus un principe comptable ;
- les principes comptables ; ceux-ci comptant désormais dix (10) règles scindées en deux (02) : les 5 postulats et les 5 conventions ;
- les deux caractéristiques qualitatives des états financiers : essentielles et auxiliaires ;
- le fonctionnement des nouveaux comptes créés par la réforme;
- etc.

Cas pratiques à présenter

MODULE III _ETUDE DETAILLEE DES NOUVEAUX FORMATS D'ETATS FINANCIERS

Section 1 : Nouveaux formats d'états financiers du Système Normal (SN)

Section 2 : Nouveaux formats d'états financiers du Système Minimal de Trésorerie (SMT)

¹ Différent du mode dégressif fiscal.

La réforme a supprimé le Système Allégé (SA). Elle a également et fondamentalement modifié la présentation des états financiers. Ainsi, seront étudiés dans le cadre du présent module III :

- le Bilan à présenter désormais soit sur une page en mode paysage (modèle 1) ou sur deux (02) pages en mode portrait (modèle II) ;
- le Compte de Résultat à présenter désormais sur une page en mode portrait ;
- le Tableau des Flux de Trésorerie ; le TAFIRE étant supprimé par la réforme;
- les trente-six (36) Notes Annexes du SN ou les Six (06) Notes Annexes du SMT ; l'état annexé ayant été supprimé.

Echanges et cas pratiques.

MODULE IV _ PRESENTATION ET ANALYSE DE QUELQUES OPERATIONS COURANTES

Section 1 : Nouveau traitement des frais accessoires sur achats des biens autres que les immobilisations

Section 2 : Nouveau traitement des frais accessoires d'acquisitions des immobilisations

Section 3 : Manipulation des comptes Instruments de monnaie électronique et d'autres comptes

Ce module IV exposera le sort réservé au poste du bilan « **charges immobilisées** » qui est désormais supprimé par la réforme et présentera les nouveaux traitements y afférents.

MODULE V _ ETUDE DES NOUVEAUX OPERATIONS ET PROBLEMES SPECIFIQUES

Section 1 : Présentation des vingt-deux (22) nouveaux chapitres introduits par la réforme au titre des opérations et problèmes spécifiques

Section 2 : Etude particulière de quelques opérations et problèmes spécifiques

Ce module V :

- exposera les vingt-deux (22) nouveaux opérations et problèmes spécifiques notamment les difficultés comptables ;
- étudiera dix (10) opérations et problèmes spécifiques atypiques parmi les vingt –deux (22) ;

- parlera également des anciens opérations et problèmes spécifiques améliorés par la réforme.

MODULE VI_ ETUDE PARTICULIERE DU CHAPITRE 41_ TECHNIQUE DE PASSAGE DU SYSCOHADA ANCIEN AU NOUVEAU SYSCOHADA_ LES OUTILS

Section 1 : Traitements des comptes d'Actif au 31/12/2017 en vue du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018

Section 2 : Traitement des comptes du Passif au 31/12/2017 en vue du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018

Le présent module VI vous permettra d'acquérir les outils nécessaires pour opérer et basculer votre comptabilité vers les nouvelles règles introduites par la réforme. Ainsi, vous aurez acquis les **outils et l'habileté** nécessaire pour monter votre « **bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018** ».

MODULE VII_ PRESENTATION DU LOGICIEL DE COMPTABILITE « BECA » CONFORME A LA REFORME

Section 1 : Présentation des fonctionnalités du logiciel de comptabilité « BECA »

Section 2 : Modalité d'acquisition du logiciel de comptabilité « BECA »

Sous réserve de leur mise à jour, la réforme du SYSCOHADA va rendre caducs, les logiciels de comptabilité actuellement utilisés sur le marché. Ce fait est susceptible d'engendrer des difficultés aux professionnels comptables pour sortir les états financiers suivant les nouvelles règles et les nouveaux formats.

Les experts-comptables du Cabinet SGF (Bénin), en collaboration avec des experts informaticiens canadiens du groupe CTI CANADA ont conçu le logiciel de comptabilité BECA (BENIN_CANADA).

Ce logiciel est le fruit de plus d'une (01) année de travaux ininterrompus. Il est entièrement conforme à la réforme du SYSCOHADA. Il offre, entre autres, en un seul volume :

- la gestion de la comptabilité de toute entité (journaux auxiliaires, journal général, la balance à six (06) colonnes ;

- la gestion des immobilisations [fichier systématisé des immobilisations, le répertoire des immobilisations, le tableau des immobilisations, le tableau des amortissements avec le calcul automatique des dotations selon les trois modes retenus par la réforme (linéaire, dégressif à taux décroissant, unité de production ou nature d'unité d'œuvre), etc.] ;
- l'édition automatique des états financiers du Système Normal (SN) ou du Système Minimal de Trésorerie (SMT) suivant les nouveaux formats du SYSCOHADA [bilan sur une page (modèle 1), bilan sur deux pages (modèle 2), le compte de résultat sur une page, le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) sur une page, les Notes Annexes] ;
- etc.

SOCIETE GENERALE DE FORMATION (SGF)

FICHE TECHNIQUE DE FORMATION	
<u>THEME</u> : 02 (Niveau 2)	
«05 JOURS PLEINS DE CAS PRATIQUES SUR LE SYSCOHADA REVISE, Y COMPRIS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT) »	
DATE ET LIEU DE FORMATION :	
Session de formation sur le SYSCOHADA (mois de décembre 2017) : du lundi 04 au vendredi 08 décembre 2017 au Bénin (Cotonou, Azalai Hôtel de la Plage)	
DUREE DE LA FORMATION : Cinq (05) Jours	
A OFFRIR AUX PARTICIPANTS :	
Kit de formation	
Plaquette SYSCOHADA comportant :	
<ul style="list-style-type: none"> - la liste complète des comptes selon la Réforme ; - les états financiers selon les nouveaux formats ; - les tableaux de correspondance postes/comptes. 	
Pauses - café	
Déjeuners	
ANIMATEURS :	
Eustache Gustave GBEHINTO (Bénin)	Expert-comptable Diplômé Commissaire aux comptes Formateur
Dieudonné DJETABA DJILANTA (Togo)	Expert-comptable Diplômé Commissaire aux comptes Formateur
RENSEIGNEMENTS :	
SOCIETE GENERALE DE FORMATION (SGF) RCCM : 09 B 4484 IFU: 3 200 901 276 713 09 BP 290 ST MICHEL Tél. : + (229) 21 32 77 78 /21 04 61 16 / 97 22 19 85 Email : sgfconseils@yahoo.fr Site web : www.sgfconseils.org	

PROGRAMME
DETAILLE DE FORMATION

DONNEES PRATIQUES

Thème : «05 JOURS PLEINS DE CAS PRATIQUES SUR LE SYSCOHADA REVISE, Y COMPRIS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)» (Niveau 2)

Durée : 05 jours

- **Date** : du lundi 04 au vendredi 08 décembre 2017
- **Lieu** : AZALAÏ HOTEL DE LA PLAGES (Cotonou-Bénin)
- **Plage d'animation** : 08h30 à 14h00

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de la formation est de conduire, pas à pas, à partir de cas pratiques, les participants à la maîtrise de la méthodologie de mise en œuvre des modifications apportées au droit comptable ainsi qu'au Système Comptable de l'OHADA notamment en ce qui concerne les comptes personnels des entités (personnes physiques et personnes morales).

PREREQUIS

Avoir suivi une première session de formation sur les innovations majeures apportées par le SYSCOHADA Révisé.

NOTE INTRODUCTIVE

- Bref rappel des modifications importantes apportées au droit comptable ainsi qu'au Système Comptable de l'OHADA.
- Rappel des points clés du Chapitre 41 de la première application du SYSCOHADA Révisé.

MODULE I_ ETUDE DE CAS PRATIQUES SUR LES OPERATIONS COURANTES

Section 1 : Achat et vente de biens et services **(02 applications)**

Section 2 : La décomptabilisation **(01 application)**

Section 3 : Les amortissements : **(02 applications - par unités d'œuvre et dégressif à taux décroissant)**

Section 4 : Les dépréciations **(04 applications)**

Section 5 : Les provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices **(03 applications)**

Section 6 : L'amortissement du fonds de commerce **(01 application)**

Section 7 : Autres opérations d'exploitation **(04 applications)**

MODULE II _ ETUDE DE CAS PRATIQUES SUR LES OPERATIONS ET PROBLEMES SPECIFIQUES

Section 1 : L'approche par les composantes **(01 application)**

Section 2 : Coût de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état de site **(01 application)**

Section 3 : Les contrats de location **(01 application)**

Section 4 : Les charges immobilisées (hors primes de remboursement et frais de prospection) **(01 application)**

Section 5 : Les primes de remboursement et frais d'émission **(01 application)**

Section 6 : Frais de prospection et d'évaluation des ressources minérales **(01 application)**

Section 7 : Les frais de recherche appliquée **(01 application)**

Section 8 : Les engagements de retraite et autres avantages assimilés **(01 application)**

Section 9 : Les contrats pluri-exercices **(01 application)**

Section 10 : Les contrats de concessions de service public **(01 application)**

MODULE III _ ETUDE APPROFONDIE DU FONDEMENT DU TFT

Section 1 : Différences entre le TFT et le TAFIRE

Section 2 : Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Section 3 : Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Section 2 : Les flux de trésorerie provenant des activités de financement

MODULE IV _ CAS PRATIQUES SUR LE TFT

Ce module traitera **deux cas pratiques** et permettront aux participants de comprendre et de maîtriser l'architecture et la construction du TFT.

MODULE V _ PRESENTATION DU LOGICIEL DE COMPTABILITE « BECA » CONFORME A LA REFORME

Section 1 : Présentation des fonctionnalités du logiciel de comptabilité « BECA »

Section 2 : Modalité d'acquisition du logiciel de comptabilité « BECA »

Sous réserve de leur mise à jour, la réforme du SYSCOHADA va rendre caducs, les logiciels de comptabilité actuellement utilisés sur le marché. Ce fait est susceptible d'engendrer des difficultés aux professionnels comptables pour sortir les états financiers suivant les nouvelles règles et les nouveaux formats.

Les experts-comptables du Cabinet SGF (Bénin), en collaboration avec des experts informaticiens canadiens du groupe CTI CANADA ont conçu le logiciel de comptabilité BECA (BENIN_CANADA).

Ce logiciel est le fruit de plus d'une (0) année de travaux ininterrompus. Il est entièrement conforme à la réforme du SYSCOHADA. Il offre, entre autres, en un seul volume :

- la gestion de la comptabilité de toute entité (journaux auxiliaires, journal général, la balance à six (06) colonnes ;
- la gestion des immobilisations [fichier systématisé des immobilisations, le répertoire des immobilisations, le tableau des immobilisations, le tableau des amortissements avec le calcul automatique des dotations selon les trois modes retenus par la réforme (linéaire, dégressif à taux décroissant, unité de production ou nature d'unité d'œuvre), etc.] ;
- l'édition automatique des états financiers du Système Normal (SN) ou du Système Minimal de Trésorerie (SMT) suivant les nouveaux formats du SYSCOHADA [bilan sur une page (modèle 1), bilan sur deux pages (modèle 2), le compte de résultat sur une page, le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) sur une page, les Notes Annexes] ;
- etc.